

Objet : Restrictions d'utilisation des pistes 08L/08R et 26L/26R AD Paris Charle de Gaulle LFPG pendant le 53^{ème} Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE)

En vigueur : Du 12 au 23 juin 2019

Préambule :

Les présentations en vol effectuées dans le cadre du SIAE impactent la trouée Ouest des pistes 08L/R et 26L/R.

Les horaires donnés ci-dessous sont prévisionnels, et correspondent aux plages de durée maximale et sont confirmés sur l'ATIS DE GAULLE en temps réel. Le créneau le plus impactant s'étend sur une durée maximale de 30 minutes entre 1300 et 1400.

1. Configuration face Est

1.1. Départs

1.1.1. De 1130 à 1300 et de 1400 à 1430

Les pistes 09L/R et 08L/R sont utilisables sans restriction au départ.

1.1.2. De 1300 à 1400

Les pistes 09L/R et 08L/R sont utilisables sans restriction au départ.

1.2. Arrivées

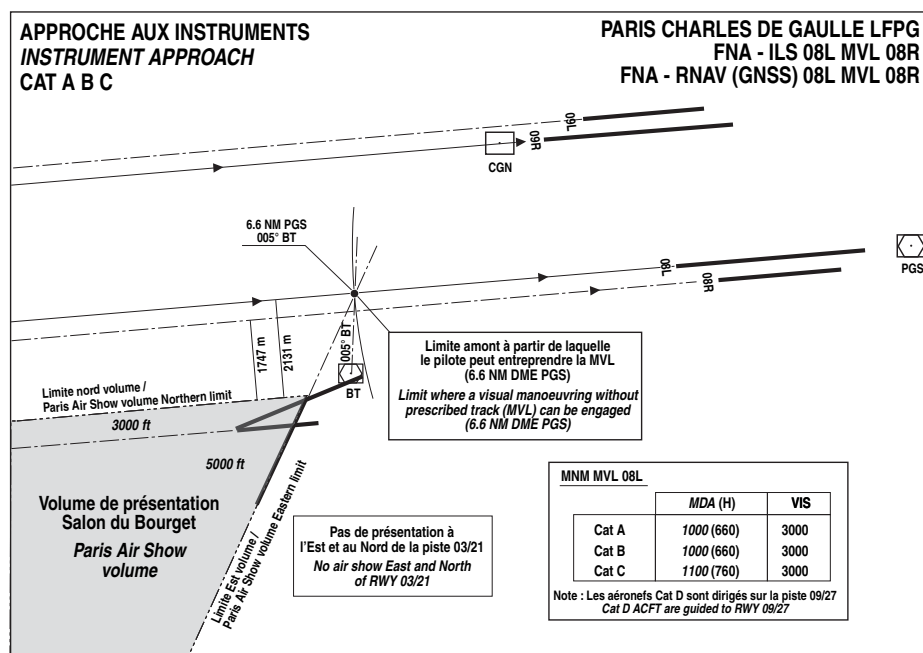
1.2.1. De 1130 à 1300 et de 1400 à 1430

Les pistes 09L et 09R sont utilisables sans restriction à l'arrivée.

Les pistes 08L et 08R sont utilisables à l'arrivée avec les conditions suivantes :

Si VH ≥ 5 km et plafond ≥ 3000 ft :

- les pistes 08L et 08R ne sont pas utilisables à l'arrivée pour les appareils de catégorie de turbulence de sillage H ou A380.
- pour les appareils de catégorie de turbulence de sillage M et L :
 - la piste 08R est utilisable à l'arrivée en effectuant une approche ILS ou RNAV 08L suivie d'une MVL pour la piste 08R ;
 - la MVL pour la piste 08R n'est pas engagée avant 6.6 NM DME PGS ;
 - la piste 08L est utilisable à l'arrivée en effectuant une approche ILS ou RNAV 08L.



Si VH < 5km ou plafond < 3000 ft :

- la piste 08R n'est pas utilisable à l'arrivée ;
- la piste 08L est utilisable à l'arrivée uniquement pour les appareils de catégorie de turbulence de sillage M et L.

1.2.2. De 1300 à 1400

Les pistes 09L et 09R sont utilisables sans restriction à l'arrivée.

Les pistes 08L et 08R ne sont pas utilisables à l'arrivée.

2. Configuration face à l'Ouest**2.1. Départs****2.1.1. De 1130 à 1300 et de 1400 à 1430**

Les pistes 27L et 27R sont utilisables sans restriction au départ.

La piste 26L n'est pas utilisable au départ.

La piste 26R est utilisable au départ uniquement pour les aéronefs de catégorie de turbulence de sillage M ou L.

Les aéronefs au départ de la piste 26R doivent impérativement atteindre 4000 ft AMSL au plus tard à 6.3 NM DME PGS.

Pour faciliter le respect de cette contrainte, seule la voie R1 au départ de la piste 26R est utilisable à l'alignement.

En cas d'évènement technique ou météorologique avéré après le décollage ne permettant pas le respect de cette contrainte ou le suivi précis de la trajectoire au départ, l'équipage doit aviser l'ATC dans les meilleurs délais.

2.1.2. De 1300 à 1400

Les pistes 26L et 26R ne sont pas utilisables au départ.

Les pistes 27L et 27R sont utilisables sans restriction au départ.

Les appareils avec un SID EVX LGL AGOPA ERIKU LATRA OKASI PILUL 2A sont re-routés sur un SID 2Z.

2.2. Arrivées**2.2.1. De 1130 à 1430**

Les pistes 26L et 26R sont utilisables à l'arrivée, mais l'API est modifiée : se conformer au 2.2.2 ci-après.

2.2.2. API 26 L/R

Les API 26L/R et les minima d'aérodrome associés aux approches ILS, LOC/DME, RNAV sont modifiés comme suit :

« API 26L/R : monter dans l'axe jusqu'à 800 ft AMSL, puis tourner à gauche cap 180°, monter à 4000 ft AMSL, puis guidage radar ».

L'entrée en vigueur de cette procédure est annoncée sur l'ATIS DE GAULLE.

FNA ILS DSU et LOC/DME DSU RWY 26L					FNA ILS GAU et LOC/DME GAU RWY 26R				
CAT	ILS		LOC + DME ATT DSU		CAT	ILS		LOC + DME PGS	
	DA (H)	RVR	MDA (H)	RVR		DA (H)	RVR	MDA (H)	RVR
A	720 (400)	1200	720 (400)	1200	A	710 (390)	1100	710 (390)	1100
B	730 (410)	1200	730 (410)	1200	B	720 (400)	1100	720 (400)	1100
C	740 (420)	1200	740 (420)	1200	C	730 (410)	1200	730 (410)	1200
D	750 (430)	1300	750 (430)	1300	D	740 (420)	1200	740 (420)	1200

FNA RNAV (GNSS) RWY 26L					FNA RNAV (GNSS) RWY26R				
CAT	LNAV/VNAV		LNAV		CAT	LNAV/VNAV		LNAV	
	DA (H)	RVR	DA (H)	RVR		DA (H)	RVR	DA (H)	RVR
A	760 (440)	1300	800 (480)	1500	A	710 (390)	1100	810 (490)	1500
B	770 (450)	1400	820 (500)	1500	B	720 (400)	1100	810 (490)	1500
C	790 (470)	1500	840 (530)	1700	C	740 (420)	1200	810 (490)	1500
D	820 (500)	1500	870 (550)	1800	D	770 (450)	1400	810 (490)	1500

SALON DU BOURGET 2019

APPROCHE AUX INSTRUMENTS CAT A, B, C
 (réservée aux aéronefs de catégorie de turbulence M et L)
 INSTRUMENT APPROACH CAT A, B, C
 (reserved for ACFT with wake turbulence category M and L)

PARIS CHARLES DE GAULLE LFPG – FNA
 ILS 08L MVL 08R et/and RNAV (GNSS) 08L MVL 08R

**APPROCHE AUX INSTRUMENTS
 INSTRUMENT APPROACH
 CAT A B C**

**PARIS CHARLES DE GAULLE LFPG
 FNA - ILS 08L MVL 08R
 FNA - RNAV (GNSS) 08L MVL 08R**

